

## BILLET DUR DU PÈRE DENIS

### POISSY SOIT QUI MAL Y PENSE

Cinq mois de prison avec sursis infligés à 9 salariés dont 8 syndicalistes CGT pour 17 minutes de discussion dans le bureau d'un chef d'équipe !

Ce n'est pas la première fois que l'argumentation de la séquestration est employée quand des salariés syndicalistes de préférence viennent demander des explications à leur employeur, mais là un record est battu ! « violence psychologique en réunion et séquestration » dit le tribunal !

Il serait intéressant de préciser , dans le cas qui nous occupe de définir ce qu'est une violence psychologique, en l'absence de toute violence physique.

Pour ce qui est de la séquestration, quels avantages les salariés voulaient obtenir « sous la contrainte » des explications constituent elles des avantages ?

Par ailleurs, pour établir la séquestration, il faut prouver que le séquestré ne pouvait pas communiquer avec l'extérieur, aller pisser etc. rien de tout cela en l'espèce !

Faut-il alors parler de justice de classe ?

Je m'interroge depuis longtemps sur la connaissance qu'ont les Magistrats du monde du travail ? Il fût une époque où j'allais deux fois par an pour des conférences à l'école Nationale de la Magistrature à Bordeaux, j'ai le souvenirs d'avoir demandé à quelques 250 auditeurs de justice combien étaient fils ou fille d'ouvrier où de paysan, un seul avait levé le doigt. Des études sociologiques plus scientifiques confirment cette situation.

La chanson populaire, le grand meeting du métropolitain, n'a pas trop vieilli :

Peuple français, la Bastille est détruite,  
Mais y a z'encore des cachots pour tes fils !  
Souviens toi des géants de quarante huit  
Qu'étaient plus grand que ceuss' d'aujourd'hui  
Car c'est toujours l"pauvre ouvrier qui trinque,  
même qu'on le fourre au violon pour un rien

Père Denis